

Le 22 février 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 22 février 2010, à 20 h, à laquelle séance étaient présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Étaient aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

53-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 8 février 2010

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

54-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2010.

Dépôt du certificat de la greffière - Règlement numéro 14-2009 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90, pour la zone commerciale Cb7 seulement, afin d'ajouter l'usage industriel de fabrication de savon et de composés pour le nettoyage, afin d'augmenter la marge de recul latérale minimale et afin de créer une zone de protection sur une partie du côté sud-ouest

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, M^{me} Danielle Caron, greffière, dépose le certificat attestant que le règlement numéro 14-2009 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90, pour la zone commerciale Cb7 seulement, afin d'ajouter l'usage industriel de fabrication de savon et de composés pour le nettoyage, afin d'augmenter la marge de recul latérale minimale et afin de créer une zone de protection sur une partie du côté sud-ouest, doit faire l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de la zone visée Cb7 et de la zone contiguë Ra40.

Adoption – Règlement numéro 14-2009

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la Ville par la Loi en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est applicable sur le territoire de la Ville de La Pocatière et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a préalablement été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2009;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 14-2009 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

CONFORMÉMENT aux dispositions des articles 136 et 137 de la *Loi sur les cités et villes*;

55-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 14-2009 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90, pour la zone commerciale Cb7 seulement, afin d'ajouter l'usage industriel de fabrication de savon et de composés pour le nettoyage, afin d'augmenter la marge de recul latérale minimale et afin de créer une zone de protection sur une partie du côté sud-ouest, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Avis de motion - Règlement numéro 3-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2010 établissant la tarification pour l'année 2010

M^{me} la conseillère Lise Garneau donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 3-2010 visant à modifier le règlement numéro 2-2010 établissant la tarification pour l'année 2010.

Avis de motion - Règlement numéro 4-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'établir les prescriptions particulières aux zones mixtes et afin de créer la zone Mx1 à même une partie de la zone Pa15

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 4-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'établir les prescriptions particulières aux zones mixtes et afin de créer la zone Mx1 à même une partie de la zone Pa15.

Avis de motion - Règlement numéro 5-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rb64 et de modifier les normes d'implantation et les caractéristiques d'un bâtiment principal dans la zone Rb64, et visant à modifier le règlement de lotissement numéro 22-90 afin de changer les normes relatives aux culs-de-sac

M. le conseiller Claude Brochu donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 5-2010 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rb64 et de modifier les normes d'implantation et les caractéristiques d'un bâtiment principal dans la zone Rb64, et visant à modifier le règlement de lotissement numéro 22-90 afin de changer les normes relatives aux culs-de-sac.

Travaux de construction du Centre Bombardier – Avis de changement numéro 91 révisé

56-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, dans le cadre des travaux de construction du Centre Bombardier (projet numéro 611-244), les modifications décrites à l'avis de changement numéro 91 révisé et de décréter une dépense de 24 903,15 \$, toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2009;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 6-2009.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Œuvre d'art du Centre Bombardier – Coûts additionnels

57-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement à M^{me} Marie-Christiane Mathieu d'une somme de 2 662 \$, toutes taxes en sus, représentant la moitié des coûts relatifs aux travaux additionnels pour l'ancrage de l'oeuvre d'art Orbi au Centre Bombardier;

DE PAYER cette somme à même les sommes accumulées dans le cadre de la campagne de financement pour les travaux de construction du Centre Bombardier;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes accumulées dans le cadre de la campagne de financement pour les travaux de construction du Centre Bombardier.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne des pompiers – Avis de changement numéros 21 et 22 révisé

58-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER, dans le cadre des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne des pompiers (projet A-2007-05), les modifications décrites aux avis de changement numéros 21 et 22 révisé, et de décréter une dépense totale de 10 536,83 \$, toutes taxes en sus, payable à même le règlement d'emprunt numéro 8-2009;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au règlement d'emprunt numéro 8-2009.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

**Réfection de trottoirs 2009 – Travaux additionnels –
Libération partielle de la retenue**

CONFORMÉMENT à la recommandation de M. Jacques Desjardins, dans une fiche synthèse datée du 27 janvier 2010;

59-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCÉDER à la réception définitive des travaux de réfection de trottoirs 2009 décrétés aux termes de la résolution numéro 396-2009, sauf pour une section sur la 4^e avenue Painchaud où la finition n'est pas adéquate;

D'AUTORISER la libération de la retenue contractuelle dans ce dossier, à l'exception d'une somme de 4 125,62 \$ qui sera remise à Construction Kamco inc. lorsque les correctifs requis auront été réalisés à la satisfaction de la Ville;

D'AUTORISER le paiement de travaux additionnels pour un montant de 1 296,63 \$, toutes taxes en sus;

DE PAYER ces dépenses à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 6-2009;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le règlement d'emprunt numéro 6-2009.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

**Fourniture de carburant diesel non coloré et d'essence super sans plomb –
Adjudication de contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a demandé des soumissions, par voie d'invitation écrite, pour la fourniture de carburant diesel et d'essence super sans plomb;

CONSIDÉRANT le rapport de soumissions préparé par M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, en date du 15 février 2010, et la recommandation y contenue;

60-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture de carburant diesel non coloré et d'essence super sans plomb, pour la période du 1^{er} mars 2010 au 28 février 2011, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les Pétroles B. Ouellet inc., de Rivière-du-Loup, aux prix établis dans sa soumission;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Réaménagement de la route 230 entre la rue du Verger et la 1^{re} rue Poiré – Services professionnels en ingénierie – Travaux additionnels

61-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER les offres de services professionnels de la firme BPR-Énergie inc., datées du 8 février 2010, concernant des travaux additionnels requis dans le projet de réaménagement de la route 230, entre la rue du Verger et la 1^{re} rue Poiré, soit :

- ➔ le balancement hydraulique partiel du réseau d'aqueduc; et
- ➔ l'étude de drainage et de capacité des réseaux existants nécessaire à la conception des exutoires pluviaux du projet;
- ➔ les relevés d'arpentage requis à l'étude ci-dessus mentionnée;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, des dépenses respectives de 4 000 \$, 15 920 \$, et maximale de 5 050 \$, toutes taxes en sus, payables à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 13-2009;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le règlement d'emprunt numéro 13-2009.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Réaménagement de la route 230 entre la rue du Verger et la 1^{re} rue Poiré – Services d'un laboratoire accrédité - Demande de soumissions par voie d'invitation écrite

62-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Danielle Caron, greffière, à procéder à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, auprès d'au moins trois fournisseurs, pour les services d'un laboratoire accrédité requis dans le projet de réaménagement de la route 230, entre la rue du Verger et la 1^{re} rue Poiré, le tout tel que décrit au devis soumis et approuvé.

Nomination des membres d'un comité de sélection – Délégation au directeur général

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 573.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*,

63-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉLÉGUER à M. Michael Schmouth, directeur général, le pouvoir de former le comité de sélection chargé d'analyser les soumissions reçues dans le cadre de la demande de soumissions par voie d'invitation écrite relative aux services requis d'un laboratoire accrédité dans le projet de réaménagement de la route 230, entre la rue du Verger et la 1^{re} rue Poiré.

Évaluation d'une propriété de la Ville – Services d'un évaluateur agréé

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Incubateur industriel - Bail en faveur de Technologies Lanka inc.

64-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LOUER à l'entreprise Technologies Lanka inc. la totalité du bâtiment de la Ville de La Pocatière, portant le numéro 155, du Parc-de-l'Innovation, connu comme l'incubateur industriel ou le Carrefour de la nouvelle économie (CNE), pour une période de 24 mois à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2010, le tout au loyer, termes et conditions établis au projet de bail soumis et approuvé;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Corporation de développement économique de La Pocatière – Protocole d'entente 2010

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'encourager le développement économique sur le territoire de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à la Corporation de développement économique de La Pocatière qui, par ses actions, contribue à assurer le développement économique et la promotion du milieu pocatois;

65-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente qui identifie les engagements et responsabilités de la Ville de La Pocatière et de la Corporation de développement économique de La Pocatière, agissant sous la dénomination Développement économique La Pocatière (DELP), pour l'exercice financier 2010;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 177 417 \$ à titre de subvention de fonctionnement et une dépense de 77 529 \$ à titre de participation de la Ville aux différents programmes réalisés et administrés par cette corporation;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Corporation de développement économique de La Pocatière – Transferts budgétaires

66-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la Corporation de développement économique de La Pocatière, agissant sous la dénomination Développement économique La Pocatière (DELP), à effectuer les transferts suivants aux budgets des programmes qu'elle gère pour la Ville de La Pocatière en vertu de protocoles d'entente signés avec elle, et conformément à ceux-ci, savoir :

- ➔ une somme de 1 451 \$ au *Programme Incubateur bioalimentaire 2010*, à partir du *Programme de promotion du milieu pocatois 2009*;
- ➔ une somme de 2 279,37 \$ au *Programme d'encouragement à l'établissement résidentiel 2010*, à partir des programmes et pour les montants suivants :
 - 451,72 \$ du *Programme Parc industriel 2008*;
 - 31,07 \$ du *Programme Incubateur bioalimentaire 2008*;
 - 248,58 \$ du *Programme Promotion du milieu pocatois 2008*;
 - 435 \$ du *Programme Parc industriel 2009*; et
 - 1 113 \$ du *Programme du milieu pocatois 2009*.

Soutien à l'École de musique Destroismaisons

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'encourager l'enseignement et le développement de la musique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville a signé, en 2008, un protocole d'entente aux termes duquel elle s'engageait à verser à l'École de musique une subvention de soutien annuelle pendant 3 ans, afin de permettre à cette dernière de réaliser sa mission culturelle et éducative;

CONSIDÉRANT que l'évaluation annuelle prévue au protocole a été réalisée par M^{me} Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation, qui confirme que les engagements contenus au protocole sont remplis et qui recommande le versement 2010 de la subvention;

67-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le versement à l'École de musique Destroismaisons de la subvention de soutien prévue au protocole pour l'année 2010, soit une somme de 8 000 \$, payable en deux versements de 4 000 \$ chacun, le 15 mars et le 15 septembre 2010.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Fêtes du 150^e anniversaire de l'enseignement agricole au Canada – Projets communautaires – Versement de subvention

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des Fêtes du 150^e anniversaire de l'enseignement agricole au Canada, la Ville a procédé à un appel de projets visant à souligner cet événement;

CONSIDÉRANT que les deux projets de la Société historique de la Côte-du-Sud ont été acceptés et ont été réalisés tel que soumis;

68-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le versement, à même le surplus libre de la ville, d'une subvention de 2 950 \$ à la Société historique de la Côte-du-Sud pour la réalisation de ces projets.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Convention d'adhésion - AccèsD AFFAIRES – Intégration de folios

69-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » offerts par la Caisse populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière;

QUE la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, soient autorisés, au nom de la Ville de La Pocatière, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires;

QUE la Ville de La Pocatière consente à ce que le ou les folios qu'elle détient à la Caisse populaire Desjardins de l'Anse de La Pocatière soient intégrés au service AccèsD Affaires de la Ville de La Pocatière;

QUE les modalités de fonctionnement décrites au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise » de la Ville de La Pocatière s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes désignés au formulaire « AccèsD Affaires – Dossier entreprise », toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE la Ville de La Pocatière et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires nonobstant toute convention relative au fonctionnement du ou des folios, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;

QUE M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, soit désignée « administrateur principal », aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

**Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière –
Programme « Toujours prêts » - Collaboration avec les Scouts du Québec**

70-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Service intermunicipal de protection contre l'incendie à participer au Programme « Toujours Prêts », un projet de formation et d'action communautaire en prévention, en collaboration avec les Scouts du Québec, de la manière précisée par M. Stéphane Dubé, directeur du Service, dans une fiche synthèse datée du 17 février 2010, et, à cette fin, de permettre la participation de pompiers et la sortie de camions du Service, le 24 avril prochain, ainsi que l'utilisation du logo de la Ville sur les certificats remis aux Scouts.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Facturation des services de la Sûreté du Québec – Demande de modification de la base de calcul des contributions des municipalités – Résolution d'appui

71-2010 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie les demandes adressées au Ministère de la Sécurité publique du Québec par la MRC de Kamouraska et les municipalités de Saint-Pacôme et de Saint-Denis, afin que soit révisée la méthode de calcul de la facturation des services de la Sûreté du Québec, soit en fonction de l'évaluation imposable et non plus en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU).

**Services administratifs –
Modification des conditions de travail de M^{me} Karine Charrois**

72-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE MODIFIER les conditions de travail de M^{me} Karine Charrois, afin que celle-ci passe d'un emploi à temps partiel 4 jours semaine, à un emploi à temps plein 5 jours semaine, et ce, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2010. Les autres conditions de travail de M^{me} Charrois demeurent inchangées.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Colloque 2010 de CCH - Éthique et déontologie dans le milieu municipal

73-2010 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M^{me} Danielle Caron, greffière, à participer au Colloque 2010 de CCH portant sur l'éthique et la déontologie dans le milieu municipal;

QUE les frais encourus par M. Hudon pour sa participation à ce colloque, lui soient remboursés tel que prévu au règlement numéro 9-2009, établissant un tarif applicable au cas où des dépenses sont occasionnées aux membres du conseil pour le compte de la Ville, et que les frais encourus par M^{me} Caron lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussigné, Michael Schmouth, directeur général et trésorier adjoint de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2010.

Michael Schmouth
Directeur général et trésorier adjoint

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question de la part des membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Agenda des séances du conseil – À faire parvenir à la Fabrique
- ✓ Travaux de construction du Centre Bombardier – Ajout d'une porte d'urgence du côté ouest
- ✓ Œuvre d'art – Travaux additionnels pour l'ancrage
- ✓ Fourniture de carburant diesel et d'essence sans plomb – Écart dans les prix soumis pour le transport
- ✓ Montant facturé pour la Sûreté du Québec – Loyer payé à la Ville
- ✓ Scrutin référendaire – Date et délais que ça implique

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

74-2010 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 35.